VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance publique

du Conseil Communal du 26 mars 2026

La séance se tient à la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville de Bouillon

Présents : Mme Anne GERARD, Présidente ;

Mmes et MM. Marie-Julie NEMERY, Bourgmestre ;

Denis ROULEFF, Bertrand GOBERT, Pol DE WACHTER, Echevins ;

Cyprien CACHBACH, Aurore POLET, Aline PENOY,

Willy NOIZET, Elodie CHANTINNE, Pauline MAZIERS,

Aurélie POCHET, Geoffroy GODART, Claudia PONCIN &

Mireille MANANT, Conseillers Communaux ;

Mme Stéphanie DE WACHTER (Présidente du CPAS – voix consultative)

Excusé.e.s : Mme Justine SERSON, M. Joël PONCELET

Nicole PIROTTE, Directrice générale f.f.

La Présidente ouvre la séance à 20h00

SEANCE PUBLIQUE

1. Administration

1. PV du 05.03.2026 : **approuvé à l'unanimité moyennant deux rectifications à la demande du Conseiller NOIZET (Opposition)**

1* M. Noizet « Que devient l'article 77 relatif aux excréments sur la voie publique adopté lors du Conseil communal du 27 mars 2025 ? »

« Mon intervention ne portait pas sur le devenir de l'article 77 en tant que tel. Elle portait sur la base documentaire soumise au conseil : j'ai soulevé que le document de travail transmis n'était pas à jour et qu'il fallait clarifier sur quelle version exacte nous étions appelés à délibérer. La formulation actuelle du PV dénature donc la portée de mon intervention et je demande qu'elle soit rectifiée.

2* Les abstentions au points 3.1 et 3.2 sont M. NOIZET, Mmes CHANTINNE et MAZIERS.

2. Fabriques d'église

Etablissement cultuel de la Fabrique d'Eglise de Corbion – budget de l'année 2026 – approbation d'office suite à l'expiration du délai de tutelle

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget de l'année 2026 par expiration du délai de tutelle.

3. Personnel

Arrêté ministériel du 14 janvier 2026 concernant l'octroi des chèques-repas au personnel pour 2026

Le Conseil communal prend acte de l'information transmise.

4. Transactions immobilières

Acquisition d'un terrain sis rue de la Station 11-13 (anciennement « Hôtel aux Armes de Bouillon ») – Approbation des conditions de l'acte – Approbation

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les conditions de l'acte en vue de l'acquisition d'un terrain sis rue de la Station 11-13 (anciennement « Hôtel aux Armes de Bouillon »).

5. Mobilité

Règlement complémentaire de roulage pour la création d'une place de stationnement pour les personnes handicapées du côté impair, le long du n°9 rue de l'Ange Gardien à Bouillon – Approbation

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le règlement complémentaire de roulage pour la création d'une place de stationnement PMR du côté impair, le long du n°9 rue de l'Ange Gardien à Bouillon.

6. PCDR

Programme communal de Développement rural – rapport annuel 2025 – approbation

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le rapport 2025 du Programme de Développement rural.

7. Travaux

7.1 Création d'une zone de stockage – approbation des conditions et du mode de passation – approbation

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la création d'une zone de stockage.

7.2 Aménagement d'un parking derrière le bâtiment communal « La Cabane » à Bouillon – approbation des conditions et du mode de passation – approbation

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'aménagement d'un parking derrière le bâtiment communal « La Cabane » à Bouillon.

8. PCS

8.1 Rapport financier et Article 20 du Plan de Cohésion Sociale 2025 – approbation

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le rapport financier et l'Article 20 du Plan de Cohésion Sociale 2025.

8.2 Rapport 2025 de la permanence sociale de Solaix à Bouillon, déclaration de créance 2025 pour justifier l'Article 20 – approbation

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le rapport 2025 de la permanence sociale de Solaix à Bouillon, déclaration de créance 2025 pour justifier l'Article 20.

9. Convention

Convention d'engagement et d'entretien « type » entre la Ville de Bouillon et les agriculteurs – plantations de ligneux sur les virées communales et/ou les chemins, voiries communales – approbation

Le Conseil communal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la convention d'engagement et d'entretien « type » entre la Ville de Bouillon et les agriculteurs – plantations de ligneux sur les virées communales et/ou les chemins, voiries communales.

Divers

Interventions de M. Willy NOIZET (Opposition) :

1. « Au vu de la conjoncture énergétique actuelle, le Collège communal ne pourrait-il pas étudier la mise en place d'un chèque commerces locaux, destiné aux citoyens et exclusivement utilisable auprès des commerces de notre commune ? »

La Bourgmestre NEMERY répond : Vous parlez des chèques similaires à ceux qui ont été distribués lors de la crise du Covid-19 mais pas lors de la crise liée à la Guerre en Ukraine ? Nous étudierons cette demande au niveau des implications financières.

2. « Quel statut pour la crèche de Noirefontaine ? »

La Bourgmestre NEMERY répond : Les lots ont été attribués, nous attendons l'arrêté ministériel officiel octroyant la subvention et nous pourront commencer les travaux. Une réunion avec l'auteur de projet et l'entrepreneur est d'ores et déjà prévue. Les premiers coups de pelle devraient être donné mi-avril.

3. « Quel statut pour la Bibliothèque de Bouillon ? »

La Bourgmestre NEMERY répond : Les travaux sont en cours de finalisation. Le déménagement a déjà commencé et doit se réaliser sur plusieurs semaines afin de maintenir la bibliothèque ouverte au public. En effet, nous devons respecter des conditions strictes d'accès au public afin de bénéficier de subventions. A cet égard, le déménagement ne peut se faire en fermant la bibliothèque actuelle.

4. « Lors du conseil de février nous vous avons demandé le recensement des écoles que nous avons reçu au conseil du 5 mars 26 mais également la ventilation des heures sur fond propre au niveau de l'enseignement. Nous avons reçu le rapport concernant le recensement mais pas celui concernant les heures sur fond propre. »

La Bourgmestre NEMERY répond : Il vous sera transmis.

5.1 « Quand est-il du service informatique de la commune de Bouillon ? Quel est la position du Collège pour la continuité du service ? Embauche ? prestataire externe ? »

La Bourgmestre NEMERY répond : Nous avons fait appel à notre centrale de marché et sollicité l'appui d'ORBID afin de faire un état des lieux de notre parc informatique et de notre système (serveur, sécurité, ...). La Province avait déjà dressé un cadastre de notre parc informatique et de nos imprimantes. Un agent de chez ORBID va venir régulièrement sur place pour la maintenance et l'amélioration de notre infrastructure informatique, en plus du marché qui nous permet de faire appel à un prestataire local.

5.2 « Lors du conseil du 18 décembre 2025 ce concernant le budget 2026 Il avait été constaté que l'inscription budgétaire 104/123-13 passait de 160k € a 245k€. A l'époque je vous avais demandé de me communiquer la ventilation détaillée de ce poste, ce que je n'ai pas reçu. »

La Bourgmestre NEMERY répond : Nous vous communiquerons par rapport à cette inscription budgétaire. Il était notamment prévu dans cet article le passage à Windows 11, la facturation électronique ainsi que la sécurisation de nos données (cybersécurité).

6. « Ecole de Noirefontaine - Travaux à l'arrêt ? Quid du revêtement du toit ? Est-ce que le permis octroyé de cette extension prévoyait bien un toit végétal ? L'insécurité au niveau du treillis le long de la route. »

L'Echevin GOBERT des travaux répond : En ce qui concerne le revêtement de la toiture, le service urbanisme est actuellement en train de se renseigner sur la procédure à suivre. Pour le reste des travaux, nous sommes toujours dans l'attente de l'entreprise. À ce stade, nous n'avons pas d'autre solution que de patienter plutôt que de casser le marché. Relancer une nouvelle adjudication ne serait en effet pas opportun, dans la mesure où cela n'apporterait pas de solution concrète et engendrerait des coûts supplémentaires. Enfin, concernant le treillis le long de la route, nous allons examiner la situation. Toutefois, il est important de préciser que cet élément ne fait pas partie du chantier en cours.

7. « Un citoyen de Bouillon a reçu une facture d'eau de 263 633,76 €. Quelles procédures sont mises en place pour contrôler ce genre de chose ? »

La Bourgmestre NEMERY répond : Malheureusement le système actuel ne détecte pas ce genre d'anomalie. C'est en passant au peigne fin facture par facture que le service détecte des erreurs. Sur les milliers de factures envoyées seule une dizaine d'erreurs sont passées sous le radar.

Il est 21h20.

La présidente lève la séance.

Par le Conseil,

La Directrice générale f.f., La Bourgmestre,

N. PIROTTE M.-J. NEMERY